



ADDITIF N° 02/24/AD/C-EDZ/SG/CIPM/2024 DU 19 AOÛT 2024 RELATIF A L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N° 08/AONO/C-EDZ/SG/CIPM/2024 DU 19 JUILLET 2024 POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA PISTE AGRICOLE AFAN MVIE - AFAN ESSELE, DANS LA COMMUNE D'EDZENDOUAN, DÉPARTEMENT DE MEFOU ET AFAMBA, RÉGION DU CENTRE (EN PROCEDURE D'URGENCE)

FINANCEMENT : BIP - MINADER

EXERCICE : 2024

MONTANT PRÉVISIONNEL : 23 000 000 F.CFA.

IMPUTATION : 58 30 186 01 641133 464211 921

AUTORISATION DE DÉPENSE :IZ04170

Le Maire de la Commune d'EDZENDOUAN (Maitre d'Ouvrage et Autorité Contractante) en application des dispositions du décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant code des marchés publics, *informe les prestataires intéressés par l'appel D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 08/AONO/C-EDZ/SG/CIPM/2024 DU 19 JUILLET 2024 POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA PISTE AGRICOLE AFAN MVIE - AFAN ESSELE, DANS LA COMMUNE D'EDZENDOUAN, DÉPARTEMENT DE MEFOU ET AFAMBA, RÉGION DU CENTRE*

(EN PROCEDURE D'URGENCE), que les modifications suivantes sont portées à l'Avis d'Appel d'Offres y afférent :

AU LIEU DE :

(1)

14.1 Critères éliminatoires

- Absence ou non-conformité de la caution de soumission à l'ouverture des plis ;
- Présence de documents falsifiés ou de faux documents dans le dossier de soumission ;
- Absence ou non-conformité d'une pièce administrative exceptée la caution

provisoire 48 heures après l'ouverture des plis ;

- Absence d'un prix unitaire quantifié ;
- Absence d'un sous détail des prix ;
- Note technique inférieure à 75% des critères essentiels de qualification (soit une Note technique inférieure à 12 OUI sur 16).

14.1 Eliminary criteria

- Absence or non-conformity of the bid bond
- False declaration or falsified documents
(the CIPM and the Contracting authority reserve the right to authenticate any document of a doubtful nature)
- Certified documents or complete administrative file missing delayed to 48 hours permit by the Commission
- Absence of a quantified unit price
- Technical score below 75% of essential qualification criteria (12/16)

(2)

Le Ministre Délégué à la présidence de la République chargé des marchés publics est désigné destinataire des recours à l'ouverture des plis et l'Autorité chargée des Marchés publics, en phase d'attribution.

(3)

Le Projet de Marché est examiné par la CIPM

(4)

Le Délai de signature du marché est de sept (07) jours à compter de la date de réception du projet de marché.

LIRE :

(1)

14.2 Eliminary criteria

- Absence or non-conformity of the bid bond
- False declaration or falsified documents
(the CIPM and the Contracting authority reserve the right to authenticate any document of a doubtful nature)
- Certified documents or complete administrative file missing delayed to 48 hours permit by the Commission
- Absence of a quantified unit price
- Absence of a sub-detail of prices
- Technical score below 75% of essential qualification criteria (12/16)

(2)

Bien vouloir se conformer aux dispositions des articles 173 et 175 du CMP qui consacre cette charge au Comité Chargé de l'Examen des Recours.

(3)

Bien vouloir se conformer aux dispositions de l'article 9 (g) du CMP dans lequel cette activité n'existe plus.

(4)

Conformément à l'article 107 du CMP, le Délai de signature du marché est de sept (05) jours ouvrables à compter de la date de réception du projet de marché.

NB : LE RESTE SANS CHANGEMENT

Fait à Edzendoouan, le 19 AOÛT 2024

Le Maire

(Maire d'Ouvrage)

Ampliations :

- PREFET/MAF pour information et Affichage
- DD/MINMAP/MAF pour information
- ARMP/CE pour publication ;
- PDENT/CIPM/EDZ pour information
- Archives/Chrono



Sing Serge Dieudonné